

Compte rendu du Séminaire

L'INTEGRATION DE LA « DEMAND-RESPONSE » SUR LES MARCHES DE L'ELECTRICITE

1^{er} octobre 2013, 17h30-20h00

Salle Raymond Aron, [Université Paris-Dauphine](#) (2^{ème} étage)

Des experts d'Energy Pool, RTE, la CRE et EDF se sont retrouvés avec les chercheurs CEEM et CGEMP pour une discussion sur l'usage de la « Demand-Response » en France. Deux constats émergent de cette discussion :

- ❖ Le potentiel technique est là.
Cette technique peut contribuer à réduire les besoins de capacité de pointe.
- ❖ Il faut poursuivre les discussions en cours sur les modalités d'exécution pour en bénéficier.
Questions clés : le rôle de l'opérateur d'effacement dans la structure du marché et la rémunération avec débat entre une solution marché ou une prime d'Etat.

1. **Présentation introductive par Olivier BAUD (Président-Directeur général, Energy Pool), « Le potentiel de modulation de la consommation électrique des gros consommateurs pour contribuer à l'équilibre offre-demande en France et en Europe et la création de valeur pour les acteurs »**

Energy Pool est un « start-up » avec 4 ans d'expérience et 75 collaborateurs. Leur objectif est d'accélérer la mise en place des programmes de « Demand-Response » qui permettent d'améliorer la compétitivité des gros consommateurs. Ils travaillent à l'échelle internationale avec des activités implantées dans plusieurs pays européens notamment en France, au Royaume-Uni et en Belgique, ainsi qu'au Japon. Ils gèrent en France une « centrale virtuelle » de 1200MW et vont prendre en charge le projet Modulo à La Défense. Une de leurs spécificités est de pouvoir travailler à une échelle très détaillée avec leurs clients – machine par machine, minute par minute.

La « Demand-Response » va bien au-delà de l'effacement. Il y a aussi des réglages de fréquence, la flexibilité dans l'utilisation et le décalage de la consommation. Le besoin est bien réel face à l'aggravation des points de consommation qui se conjugue avec l'érosion de la base. Toutefois, pour le moment on en parle beaucoup mais les actions tardent à se concrétiser. Il reste aussi beaucoup de freins réglementaires en France.

La Californie et PJM (la région Pennsylvanie, New Jersey et Michigan) sont les plus avancés dans l'utilisation de la « Demand-Response ». Ils sont capables de mobiliser des réductions de la consommation totale jusqu'à 15%. Pour le moment, on ne dépasse pas le 1% en France mais le potentiel d'atteindre 12% est démontrable sur le plan technique. Pour avancer, il faut adresser les défis réglementaires et décider entre une approche limitée à des mécanismes de soutien et un vrai programme industriel.

2. Présentation introductive par Thomas VEYRENC (Directeur du département Marchés, RTE), « Pour un encadrement réglementaire juste et efficace de l'effacement électrique : à la recherche d'une architecture de marché économiquement performante et juridiquement solide »

Il a fallu mettre en place toute une structure avant de pouvoir faire ce que fait Energy Pool. Ils continuent le travail sur les structures avec une focalisation sur les programmes de subvention. Le grand défi réglementaire est de définir les places respectives des différents opérateurs du modèle de marché et leur rôle dans la politique publique. La solution recherchée est un market design, compatible avec la « Demand-Response » dans lequel les candidats à l'effacement participent aux mêmes conditions que les autres producteurs. Il faut aussi définir les mécanismes de valorisation de l'énergie de l'effacement et l'articulation entre le marché de l'effacement, le mécanisme d'ajustement et le mécanisme de capacité. La question de la relation entre l'opérateur d'effacement et le fournisseur du client qui s'efface doit aussi être précisée. Une idée proposée est de mettre à jour les textes afin de créer l'opérateur d'effacement comme un nouveau type d'acteur sur le marché.

RTE propose un modèle régulé articulé autour de réponses institutionnelles définies dans la Loi Brottes. La Commission de Régulation de l'Énergie peut définir la compensation due aux fournisseurs et le financement peut venir de la CSPE. L'effacement peut jouer un rôle dans la transition énergétique. Ce n'est pas fini – il faut attendre un décret puis un arrêté afin de fixer la prime. Entre temps, nous continuons sur le dispositif expérimental actuel.

Table Ronde autour de thèmes technologique, réglementaire, juridique et pratique relatifs à la mise en place des solutions « Demand-Response », avec la participation de **Marc BUSSIERAS** (Directeur du Pôle Economie, Direction Stratégie et Prospective, EDF), **Guillaume DEZOBRY** (Avocat spécialisé), **Silvano DOMERGUE** (Chef du Pôle Modèles de Marché et Etudes Economiques, RTE), **Dominique FINON** (Directeur de recherche CNRS, CIRED), **Patrice GEOFFRON** (Professeur d'Economie, Université Paris-Dauphine, Directeur du LEDa-CGEMP), **Cécile GEORGE** (Directrice de l'accès aux réseaux électriques, CRE), **Jan Horst KEPPLER** (Professeur d'économie, Université Paris-Dauphine, Directeur scientifique de la Chaire European Electricity Markets), et **dialogue avec la salle.**